

## Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'un reportage d'ICI Radio-Canada.ca.

### LA PLAINTE

Deux lectrices, M<sup>mes</sup> Katherine Garven et Sawssan Kaddoura, en ont contre un reportage publié en ligne sur ICI Radio-Canada.ca, le 19 juillet 2014. L'article intitulé *Bref incident à la manifestation pro-Gaza à Montréal*<sup>1</sup> rapportait la tenue d'une marche dont les participants dénonçaient entre autres l'offensive de l'armée israélienne dans le territoire palestinien de la bande de Gaza.

Je précise que leur plainte a été rédigée en anglais et que les échanges écrits avec mon bureau et la direction de l'Information se sont aussi déroulés dans cette langue. Les extraits que je cite dans la version française de cette révision ont donc été traduits de l'anglais.

M<sup>mes</sup> Garven et Kaddoura considèrent que l'article a omis des faits importants et dénaturé les événements qui se sont produits durant la manifestation.

Les plaignantes estiment d'abord que Radio-Canada a simplifié les faits en réduisant l'ensemble des manifestants à des partisans de Gaza plutôt que d'identifier les différents groupes et organismes qui participaient à la manifestation.

« (Cela) aurait démontré au lecteur, écrivent-elles, à quel point la résistance aux politiques israéliennes est organisée et de plus en plus marquée à Montréal. Les organisations qui appuyaient la manifestation comprenaient Palestiniens et Juifs unis (PAJU), le collectif de solidarité avec le Moyen-Orient Tadamon!, la Coalition pour la justice et la paix en Palestine (CJPP), la Confédération des syndicats nationaux du Québec (CSN), le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (CUPW-STTP), la Fédération des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et le Conseil régional FTQ du Montréal métropolitain (CRFTQ-MM), entre autres. »

Dans le même ordre d'idée, M<sup>mes</sup> Garven et Kaddoura ajoutent que Radio-Canada aurait dû mentionner que la manifestation avait comme objectif particulier de commémorer le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la construction par Israël d'un mur de séparation en Cisjordanie occupée.

« Les manifestants, argumentent-elles, ne demandaient pas seulement la fin de l'offensive israélienne sur Gaza et du soutien canadien apporté à Israël, mais aussi la fin du blocus israélien de la bande de Gaza, de l'occupation du territoire palestinien, ainsi que des violations du droit international. Ils voulaient rappeler aux Canadiens que l'offensive de Gaza faisait partie d'un problème plus large.

---

<sup>1</sup> <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2014/07/19/003-palestine-gaza-montreal-israel.shtml>

Les manifestants appelaient la population à une campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions (BDS) pour mettre fin à l'apartheid israélien, ce qui n'est mentionné nulle part dans l'article. »

Les plaignantes auraient aussi souhaité que l'article mentionne que le drapeau palestinien géant, porté par les manifestants, était le plus grand au monde et que les organisateurs de l'événement voulaient battre un autre record mondial Guinness en couvrant le drapeau du plus grand nombre de signatures possible. Ce drapeau, précisent-elles, doit être envoyé à Ramallah, en Cisjordanie, et exposé au monument dédié au leader palestinien décédé Yasser Arafat.

Autres omissions, selon les plaignantes :

« Radio-Canada a également omis de mentionner que certains des organisateurs défilaient en tenant une imitation du mur de l'apartheid, qui indiquait clairement la raison pour laquelle la manifestation avait été organisée en premier lieu.

(...)

La manifestation a commencé et a pris fin aux coins du boulevard Saint-Laurent et de la rue Gary-Carter, mais l'article n'a pas non plus fait mention du fait que cet endroit avait été choisi parce qu'il est situé juste en face du bureau montréalais de G4S. G4S est une société de sécurité britannico-danoise qui fournit des services et de l'équipement à des prisons israéliennes dans lesquelles des Palestiniens sont maintenus en détention administrative sans accusation ni procès, et où, selon les groupes de défense des droits de la personne, des Palestiniens sont régulièrement l'objet de torture. (...) Les manifestants ont appelé le gouvernement québécois, qui en détient des parts, à retirer ses investissements (...). »

Enfin, M<sup>mes</sup> Garven et Kaddoura soutiennent que le reportage a dénaturé les événements couverts en accordant une importance démesurée à un incident violent impliquant une dame arborant un petit drapeau d'Israël, et qui a été houspillée, bousculée et malmenée par des manifestants.

« Radio-Canada, disent-elles, a choisi de consacrer la moitié du texte de l'article, ainsi que cinq photos sur six et une des deux vidéos à une partisane d'Israël, en expliquant que ses cousins qui vivent près de la bande de Gaza sont quotidiennement en danger. Radio-Canada ne mentionne pas une fois dans l'article les centaines de morts palestiniens ni les milliers de Gazaouis blessés depuis le début de l'offensive israélienne à Gaza, le 8 juillet. Il n'y avait pas non plus d'interview de Palestiniens ayant perdu des proches dans les attaques israéliennes.

(...)

L'article donne aussi une impression de peur et de tension qui était absente pendant la manifestation. De plus, il présente faussement la manifestante pro-israélienne comme une victime, alors qu'il est clair que les victimes sont les centaines de

Palestiniens qui ont été tués par les frappes aériennes et l'invasion terrestre israéliennes.

Il est vraiment incroyable qu'on n'entende même pas la voix de personnes dénonçant le mauvais traitement des Palestiniens par Israël dans un article consacré à une manifestation de solidarité avec la Palestine. La couverture des événements est disproportionnée lorsque l'histoire d'une manifestante pro-israélienne a préséance sur celles de 300 autres manifestants. »

Et les plaignantes de conclure :

« Comment les Canadiens peuvent-ils avoir une bonne compréhension des enjeux liés à la Palestine, lorsqu'ils sont mal informés par des organes de presse comme Radio-Canada? Il est temps que les médias canadiens prennent leurs responsabilités éthiques au sérieux et offrent une couverture juste et exacte de la Palestine et du rôle que joue le Canada en permettant à Israël de poursuivre ses mauvais traitements du peuple palestinien. »

## LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M. Pierre Champoux, directeur de l'Information, Information continue multiplateforme, a répondu aux plaignantes au nom de la direction.

D'emblée, M. Champoux signale que l'équilibre de la couverture radio-canadienne du conflit entre Israël et le Hamas à Gaza ne peut être évalué que dans son ensemble et non à partir d'un seul reportage.

Voici l'essentiel de sa réponse :

« Dans le cas qui nous occupe, il va de soi que cette manifestation n'aurait pas eu la même attention médiatique, n'eut été de ce qui se passait au même moment à Gaza. Le 10<sup>e</sup> anniversaire de la décision de la Cour internationale de justice et la tentative d'établir un record avec le drapeau palestinien géant relevaient malheureusement plus de l'anecdote. Le début de l'article résume bien, à mon sens, la véritable raison de la manifestation. On y lit :

"Plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Montréal samedi après-midi pour montrer leur soutien aux Palestiniens de la bande de Gaza et dénoncer l'offensive israélienne. Les organisateurs de la manifestation ont voulu montrer leur soutien aux résidents de la bande de Gaza et leur opposition à la position du gouvernement canadien. "Je pense qu'on a un esprit de solidarité avec les gens qui sont en train de souffrir. [...] Culturellement, Harper appuie tout ce qu'Israël fait et on dénonce ça également", a expliqué Douglas Smith, un des organisateurs. "Si j'étais Palestinien, j'aimerais ça qu'il y ait des gens qui se soucient de ce qui se passe", explique Bob Aubin, qui a fait le déplacement depuis Joliette, où il réside."

(Source : ICI.Radio-Canada.ca)

Immédiatement après nous donnons la parole à l'une des plus illustres participantes :

"La députée et porte-parole de Québec solidaire Françoise David, qui s'est jointe au cortège, qui est parti du parc Jarry, au coin des rues Saint-Laurent et Gary-Carter. "Même si nous sommes solidaires des Palestiniens, nous appelons à un règlement négocié pour permettre aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre en paix", dit M<sup>me</sup> David, qui critique au passage le soutien du gouvernement canadien à l'État hébreu."

(Source : ICI.Radio-Canada.ca)

Par la suite, nous abordons l'incident au cours duquel une supporter d'Israël a voulu s'immiscer dans la foule avec son drapeau, ce qui a suscité la réprobation de plusieurs manifestants. Outre les 5 photos prises lors de l'altercation, nous présentons une vidéo qui permet au lecteur de mieux saisir ce qui s'est produit. Vers la fin de la vidéo, nous proposons aussi des images captées plus tard pendant la manifestation.

Le texte précise que le reste de la marche s'est déroulée dans le calme, rappelle une manifestation tenue plus tôt dans la semaine à Montréal et ajoute qu'un autre événement du genre aura lieu à la fin du mois de juillet. Vous remarquerez ensuite une photo du drapeau géant arborant plusieurs signatures.

Enfin, nous évoquons des manifestations du même ordre à Paris, Toronto, Calgary et Winnipeg en offrant des liens vers nos articles à ce sujet.

Nous aurions pu énumérer les différents groupes représentés, les positions de chacun, expliquer la raison du départ et de l'arrivée devant les bureaux de la société G4S et rappeler le 10<sup>e</sup> anniversaire de la décision de la Cour internationale de justice. Nous aurions pu, mais je ne crois pas cependant qu'en omettant de le faire, nous ayons failli à notre tâche et privé les Canadiens d'une information fiable et juste.

Je vous invite à revoir notre couverture des événements à Gaza et en Israël depuis le 8 juillet et au-delà. Avec un minimum de recul, vous constaterez les efforts déployés par Radio-Canada pour couvrir ce conflit avec rigueur et neutralité. Maintes et maintes fois, nous avons présenté dans nos articles, reportages et émissions les effets de cette guerre sur le peuple de Gaza. Revoyez les reportages de notre correspondante Marie-Ève Bédard et du caméraman Sylvain Castonguay pour vous en convaincre. Relisez notre article du 11 juillet 2014, *Comprendre la crise à Gaza en 5 questions*, pour mieux apprécier notre volonté sincère d'expliquer aux Canadiens un conflit complexe. »

## LA DEMANDE DE RÉVISION

M<sup>mes</sup> Garven et Kaddoura n'ont pas été convaincues par les arguments de M. Champoux et elles m'ont demandé de réviser le dossier. Voici plusieurs des remarques contenues dans leur réplique à M. Champoux :

« Malheureusement, votre réponse ne traite pas adéquatement des critiques particulières qui vous sont adressées dans notre lettre. Nous critiquons la décision de Radio-Canada d'omettre des faits importants concernant la manifestation (...).

(...)

Vous dites dans votre lettre que vous auriez pu mentionner ces faits, mais en ajoutant : "Nous aurions pu, mais je ne crois pas cependant qu'en omettant de le faire, nous ayons failli à notre tâche et privé les Canadiens d'une information fiable et juste."

Nous sommes fortement en désaccord avec vous et souhaiterions vous expliquer pourquoi il aurait été important pour Radio-Canada de couvrir ces faits.

(...)

Le but de la manifestation est clairement énoncé dans la déclaration des organisateurs, qui est intitulée : *Dix ans de trop : rassemblement et action créative contre le Mur*. Vous déclarez dans votre lettre que "le début de l'article résume bien, à mon sens, la véritable raison de la manifestation". Toutefois, ce n'est pas à Radio-Canada de décider de la "véritable raison" de la manifestation. Radio-Canada a la responsabilité de rapporter la raison pour laquelle les organisateurs ont mis cette initiative sur pied. (...) Si vous choisissez de couvrir un événement, vous avez la responsabilité éthique de le couvrir avec exactitude et dans sa totalité, et non pas de choisir les aspects les plus sensationnalistes de l'événement.

Pour ce qui est de la deuxième omission factuelle, il est certain que, du point de vue journalistique, il convenait de parler des groupes de la société civile du Québec opposés aux violations par Israël du droit international, puisqu'ils constituent le reflet du mouvement de solidarité avec les Palestiniens au sein de la société civile montréalaise. De nombreux groupes qui ont appuyé la manifestation représentent des milliers de personnes, par exemple la Confédération des syndicats nationaux du Québec (CSN), qui représente plus de 150 000 Québécois, ou le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (CUPW-STTP), qui rassemble plus de 54 000 Canadiens (...).

(...)

La troisième omission factuelle était très importante à mentionner aussi, car elle fait ressortir la complicité du Canada et du Québec avec l'occupation israélienne de la Palestine. Le gouvernement du Québec investit dans la société G4S, qui fournit de l'équipement militaire à Israël pour occuper le territoire palestinien. (...)

En choisissant d'omettre cette information importante, Radio-Canada a délibérément choisi de ne pas informer les Québécois des agissements de leur propre gouvernement et de la manière dont l'argent public est dépensé.

(...)

Vous nous avez demandé de « revoir la couverture des événements à Gaza et en Israël [de Radio-Canada] depuis le 8 juillet et au-delà. Avec un minimum de recul nous constaterions les efforts déployés par Radio-Canada pour couvrir ce conflit avec rigueur et neutralité ». Vous ne pouvez tout simplement pas nous demander de faire abstraction de la médiocre couverture de la manifestation du 19 juillet, parce que Radio-Canada aurait éventuellement fait du meilleur travail en couvrant d'autres nouvelles liées à la Palestine.

Non seulement Radio-Canada a omis les faits et succombé au sensationnalisme dans sa couverture de la manifestation du 19 juillet, mais elle a déformé la réalité dans un article qui a suivi le 4 août, lorsqu'elle a publié une photo de la même manifestation du 19 juillet montrant un manifestant solidaire des Palestiniens discutant pacifiquement avec un manifestant pro-israélien sous le titre : *Ban Ki-moon s'inquiète d'une montée de l'antisémitisme en lien avec Gaza*. Cette photo a été ensuite retirée et remplacée par une photo de Ban Ki-moon lui-même, mais seulement une fois que l'étendue de la mauvaise interprétation de la manifestation par Radio-Canada est devenue apparente. »

## LA RÉVISION<sup>2</sup>

Comme d'habitude, je procéderai à cette révision en examinant le reportage qui fait l'objet de la plainte à la lumière des *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada, le recueil de balises éthiques et déontologiques qui guident le travail de ses journalistes et de ses autres producteurs de contenus d'information.

Un grand principe et trois valeurs à la base des NPJ sont pertinents dans le cas présent.

D'abord, le principe d'indépendance qui établit la liberté éditoriale des responsables de l'Information et des journalistes de Radio-Canada. Le voici :

« *Préserver notre indépendance*<sup>3</sup>

Nous sommes indépendants des lobbies et des pouvoirs politiques et économiques. Nous défendons la liberté d'expression et la liberté de la presse, garantes d'une société libre et démocratique.

L'intérêt public guide toutes nos décisions. »

<sup>2</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

<sup>3</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Si je prends la peine de commencer cet examen de la plainte et du reportage en invoquant ce principe de base des NPJ, c'est qu'il permet de disposer de l'essentiel de la plainte de M<sup>mes</sup> Garven et Kaddoura, soit les « omissions » alléguées du reportage et le fait que celui-ci dénaturait l'événement rapporté, la manifestation, en présentant des éléments que les plaignantes ne jugeaient pas pertinents.

Comme j'ai déjà eu le loisir de l'expliquer dans d'autres révisions, ce principe d'indépendance réaffirme la liberté de presse, une des grandes libertés garanties par les chartes des droits et les constitutions des sociétés démocratiques. Et cette liberté de presse a toujours impliqué que les médias d'information, comme les journalistes et les responsables qui les dirigent, peuvent choisir, sans contrainte ni pression, les informations qu'ils publient ou diffusent.

Dans la plupart des médias, cette liberté est toutefois encadrée par des règles d'éthique et de pratique. À Radio-Canada ces règles se retrouvent dans les NPJ. Le principe d'indépendance, cité plus haut, y garantit la liberté éditoriale des journalistes, mais sous réserve que leurs choix soient guidés par « l'intérêt public » et qu'ils respectent les autres principes et valeurs des NPJ.

Il revient donc aux journalistes de choisir les événements qu'ils couvriront, comment ils doivent l'être, sous quel angle, et l'importance accordée aux différents éléments qui s'y rapportent. Et il revient aux responsables de l'Information de déterminer, sur la base de leur jugement journalistique et de leur expérience, ce qui est d'intérêt public ou pas.

Pour en revenir à cette révision, les responsables éditoriaux en poste le 19 juillet 2014 auraient très bien pu, sans enfreindre les NPJ, considérer que la manifestation tenue ce jour-là ne méritait pas d'être couverte en regard d'autres éléments d'actualité jugés plus importants. Mais à cause de la guerre entre Israël et le Hamas, ils ont plutôt cru que l'événement valait la peine d'être couvert.

Les plaignantes auraient souhaité que l'article d'ICI Radio-Canada.ca mentionne le drapeau palestinien géant et l'imitation du mur de séparation portés par les manifestants, le nom des groupes et organismes associés à la manifestation, le fait que les protestataires se rendaient devant le siège de l'entreprise de sécurité G4S et pourquoi, qu'on y transmette leur point de vue sur le conflit à Gaza, etc.

Mais les journalistes affectés à cette couverture n'étaient pas les relationnistes des organisateurs de l'événement et ils étaient tout à fait libres de traiter le sujet comme ils le voulaient.

La valeur d'impartialité des NPJ dit d'ailleurs que le personnel de l'information de Radio-Canada ne doit pas défendre « un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public », en l'occurrence, ici, le point de vue des plaignantes.

Pour toutes ces raisons, je ne peux non plus retenir leur argument voulant que les choix éditoriaux des auteurs de l'article démontrent leur partialité.

Et j'inclus dans ces choix éditoriaux celui d'avoir fait cas de l'agression dont a été victime une contre-manifestante. Il s'agissait peut-être d'un fait isolé, mais le film de l'événement montre son caractère violent et illustre effectivement les tensions qui existent, même ici, sur la question israélo-palestinienne. On peut être en désaccord ou non avec l'importance accordée à cet incident dans le reportage, il s'agit d'un choix éditorial tout à fait légitime qui n'enfreint aucunement les NPJ.

Par ailleurs, les deux lectrices reprochent aux auteurs de l'article de ne pas avoir dit quel était l'objectif véritable de la marche; que si le contexte de la guerre entre Israël et le Hamas l'a transformée *de facto* en manifestation d'appui aux Palestiniens de Gaza, il n'en restait pas moins qu'elle avait été organisée pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'avis consultatif produit par la Cour internationale de justice sur le mur de séparation en Cisjordanie occupée.

M. Champoux répond à ce sujet que le « véritable objectif » de la manifestation était d'appuyer les Palestiniens de Gaza; M<sup>mes</sup> Garven et Kaddoura lui répondent que ce n'est pas à Radio-Canada de déterminer quel était l'objet véritable de la marche de protestation.

Là-dessus, je ne peux que donner raison aux requérantes, car on n'a pas déployé, comme le demande la valeur d'exactitude des NPJ, « les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à (l') auditoire ». Cette inexactitude se trouve renforcée par le titre de l'article, *Bref incident à la manifestation pro-Gaza à Montréal*.

Enfin, au vu de la couverture globale par Radio-Canada sur l'ensemble de ses plateformes du conflit israélo-palestinien en général et de la dernière guerre entre Israël et le Hamas en particulier, je ne peux conclure, comme M<sup>mes</sup> Garven et Kaddoura, à son déséquilibre.

## CONCLUSION

À part un accroc à la valeur d'exactitude, l'article intitulé *Bref incident à la manifestation pro-Gaza à Montréal*, et mis en ligne sur ICI Radio-Canada.ca le 19 juillet 2014, n'a pas enfreint les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada  
Le 4 septembre 2014